



Compte-rendu de l'audience du 11 mai 2015 au rectorat

PES concours exceptionnel

Au mois de mars, le SNUipp-FSU 31 avait proposé aux stagiaires du concours exceptionnel de s'adresser à la rectrice et à l'IA-DASEN par le biais d'une lettre écrite par une collègue PES. Ce courrier exposait vos difficiles conditions d'entrée dans le métier et demandait une audience. Lundi 11 mai 2015, une délégation composée de deux stagiaires 100% en classe et d'un délégué du personnel du SNUipp a été reçue par Mme Dudé, directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale (DAA-SEN), M Pons, IEN HG 19 Toulouse Formation et Mme Boudières, conseillère pédagogique HG 19.

Introduction par le SNUipp-FSU 31

Le SNUipp- FSU 31 a demandé cette audience pour exposer la situation des stagiaires du concours exceptionnel, à 100% en responsabilité de classe cette année. C'est toute une promotion d'enseignants qui a été sacrifiée par l'absence de formation sur une année censée apporter les contenus professionnels nécessaires à l'exercice du métier. La lettre transmise par les collègues en dit long sur leurs conditions d'entrée dans le métier. Avec les mêmes obligations de service que les titulaires, ils n'ont eu de stagiaire que le nom.

Pourtant, dès le mois de juillet 2014, le SNUipp-FSU 31 avait été reçu en audience par Mme Dudé et M Pons afin de demander une véritable année d'apprentissage et de formation, comme cela a pu être fait dans d'autres départements, avec des stages de pratique accompagnée auprès de PEMF ainsi que des compléments didactiques à l'ESPE. Il avait alors été évoqué la possibilité de proposer 2 jours de formation pris en charge par les circonscriptions ; le rectorat apportant une aide à celles qui accueillent des PES en dégageant des brigades départementales par le biais d'une mutualisation des moyens. Aucune circonscription n'a pu mettre en place ce dispositif minimum de formation ! La rectrice leur a concédé une formation de trois jours pendant les vacances scolaires d'hiver ! Le SNUipp-FSU 31 a très fortement dénoncé cette décision.

Absence de formation, manque et inégalités d'accompagnement sur le terrain ont généré souffrance au travail, sentiment d'abandon par l'institution, sentiment de mal faire son travail et de ne pas pouvoir répondre aux multiples exigences du métier.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le SNUipp-FSU 31 restera vigilant sur les procédures de titularisation et demande une attention particulière pour ces collègues, sous forme de stage de pratique accompagnée et didactique, pour leur année de T1.

Côté stagiaires

Les deux stagiaires présentes sont intervenues pour dénoncer le manque d'accompagnement sur le terrain, l'impossible prise de recul quant à leur pratique, le sentiment d'isolement et la charge de travail très lourde. Elles ont illustré, par leur vécu, tant pour les élèves, les collègues, les tuteurs, que pour les stagiaires, la souffrance générée par l'absence de formation.

Elles ont également pointé le problème de la "double casquette" du tuteur à la fois formateur et évaluateur.

Réponses et propositions de l'administration

Les engagements de juillet 2014 n'ont pu être tenus en raison de la pénurie de remplaçants qu'a subi le département dès le début de l'année.

L'IEN a ensuite apporté des précisions sur les **procédures de titularisation**.

L'accompagnement des tuteurs (PEMF et CPC) donne lieu à un rapport. Sur la base de ce rapport, l'IEN formule un avis favorable ou défavorable à la titularisation. Une inspection aura lieu dans tous les cas où un avis défavorable à la titularisation du stagiaire sera formulé. Les avis sont ensuite examinés par le jury académique les 10 et 11 juin 2015. Les entretiens et délibérations auront lieu les 2 et 3 juillet 2015.

D'après l'IEN, aucun CPC n'a refusé de se déplacer à la demande d'un stagiaire en difficulté. Des procédures d'accompagnement renforcé ont été mises en place selon les besoins. Les inégalités dans le suivi sont dues au nombre plus ou moins important de PES dans les circonscriptions.

L'IA adjointe dit être consciente de la nécessité de formation et a donc engagé une réflexion sur **un plan de formation pour la rentrée 2015 à destination des T1 et T2**.

Elle propose:

- 9h d'animation pédagogique effectuées par regroupement de circonscriptions et par cycle. Ces temps de formation spécifiques aux débutants seront pris en charge par des maîtres formateurs, des conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux.

► 2 x 3h seront consacrées à des thématiques et des contenus relatifs aux fondamentaux: entrée dans la lecture, apprentissage du code, compréhension, articulation lire/écrire, résolution de problèmes etc...

► 3h dédiées au domaine EPS et aux projets culturels.

Dès la rentrée 2015, la DPE fournira le nom des PES sortants et leur niveau de classe afin de pouvoir composer les groupes de formation.

Le SNUipp-FSU 31 a immédiatement dénoncé cette annonce : comment 9h d'animation pédagogique pourraient-elles permettre une véritable formation permettant de construire chez les stagiaires les compétences professionnelles indispensables au métier d'enseignant !!!

L'IA adjointe et l'IEN justifient ce "misérable" plan de formation par l'absence de moyens de remplacement sur le département.

Pour le SNUipp-FSU 31, une formation initiale de qualité pour l'ensemble des stagiaires est une exigence forte pour un service public de l'Education ambitieux. Le gouvernement fait des choix budgétaires et économiques que nous ne partageons pas. C'est pour ces raisons que nous appelons à des actions, grèves et rassemblements, pour exiger des moyens pour l'Ecole et la rupture avec les politiques d'austérité.

L'administration départementale n'a fait aucun effort pour proposer même "un semblant" de formation aux PES issus du concours exceptionnel alors qu'elle en a la possibilité.

L'IA adjointe évoque alors la possibilité de construire **un cahier des charges** destiné aux équipes de circonscriptions. Il permettrait d'assurer un suivi prioritaire en circonscription par les conseillers pédagogiques pour les T1 dès la rentrée.

Le SNUipp-FSU 31 a demandé la mise en place de stages de pratique accompagnée et de compléments didactiques à l'ESPE.

L'administration nous répond, au regard du manque de moyens, qu'une pratique accompagnée pour toutes et tous n'est pas généralisable sur un plan de formation. En fonction du nombre de T1, elle étudiera la possibilité d'un accompagnement articulé PEMF/CPC sur l'année de T1.

Pour le SNUipp-FSU 31, ces propositions sont très largement insuffisantes. Cette situation est lourde de conséquences pour les personnels qui débutent leur carrière mais aussi pour la réussite de tous les élèves car on ne refondera pas l'école sans enseignants bien formés. Nous serons vigilants quant à la mise en place des propositions annoncées par l'IA-DASEN à cette audience. Le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale de qualité pour l'ensemble des stagiaires. Pour cela, il revendique un stage en responsabilité à 1/3 temps pour l'année de PES ainsi que des moyens suffisants pour la formation des enseignants (personnels, budget).